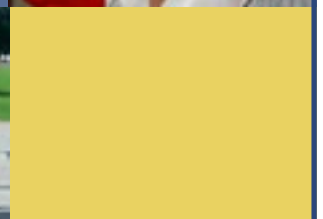
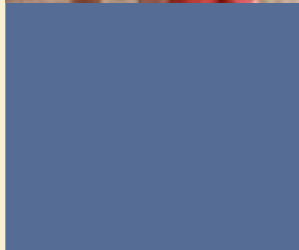


Regard sur l'avenir
de l'**éducation spécialisée**
en réaction
au rapport Trudeau
sur la modernisation de la
pratique professionnelle en
santé mentale
et en **relations humaines**

Coalition québécoise des professionnels(les)
de l'**éducation spécialisée**

Décembre 2006



Introduction

La Coalition québécoise des professionnels(les) de l'éducation spécialisée regroupe des représentants(es) de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de la formation collégiale, de regroupements d'éducateurs(trices) spécialisés(es) et du milieu syndical¹. Tous(tes) sont préoccupés(es) par les recommandations formulées dans le *Rapport sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines*.

Le présent document a d'abord pour but d'informer les professionnels(les) de l'éducation spécialisée de l'impact que pourraient avoir les recommandations de ce rapport. Il vise aussi à mobiliser les partenaires intéressés(es) par l'avenir de la profession d'éducateur(trice) spécialisé(e), et ce, dans la

mesure où une loi encadrant cette profession sera probablement adoptée le printemps prochain.

Les personnes préoccupées par l'avenir de l'éducation spécialisée au Québec, sont invitées à rejoindre les rangs de la Coalition. Cette dernière a créé une plate-forme d'échanges virtuels.²

Ce lieu d'interactions favorise la circulation d'information et permet de planifier différentes actions pour assurer la reconnaissance de l'éducation spécialisée. Plus les éducateurs(trices) spécialisés(es) seront nombreux(ses) à faire valoir leur position, plus leurs intérêts seront considérés dans la loi qui encadrera leur pratique.



¹ Pour consulter la liste des membres du groupe travail de la Coalition québécoise des professionnelles de l'éducation spécialisée, voir l'annexe 1.

² http://coalition_qc_pro_educ_spe.monblogue.branchez-vous.com.

État de la situation

Afin de mieux baliser la pratique professionnelle dans les domaines de la santé physique et mentale ainsi qu'en relations humaines, des travaux ont été amorcés, en 2000, par l'Office des professions du Québec (OPQ). En 2002, les recommandations du comité Bernier concernant les professions liées à la santé physique³ ont mené à l'adoption de la *Loi modifiant le code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (projet de loi 90). Cette loi redéfinit le champ de pratique de certaines professions ainsi que les activités qui leur sont réservées et rend obligatoire l'adhésion à certains ordres professionnels.

En décembre 2003, l'OPQ met sur pied un comité d'experts⁴ présidé par le Dr Jean-Bernard Trudeau. Ce comité a pour mandat de formuler des recommandations quant à la pratique des professionnelles de la santé mentale et des relations humaines. Il doit aussi présenter des solutions afin de mieux encadrer la pratique de la psychothérapie. Les ordres professionnels les plus concernés par ce rapport sont l'Ordre des psychologues, l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux (incluant les thérapeutes conjugaux et familiaux), l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices, l'Ordre des ergothérapeutes, l'Ordre des infirmières et infirmiers ainsi que le Collège des médecins. Même si les professionnels(es) de l'éducation spécialisée sont concernés(es) par ce rapport, ils(elles) n'ont jamais été invités(es) à participer aux travaux du comité.

Une profession oubliée?

Le rapport Trudeau précise par ailleurs que les éducateurs(trices) spécialisés(es) n'ont pas été consultés(es) parce que, semble-t-il, ils(elles) n'en ont jamais manifesté l'intérêt. Dans les faits, ce n'est

qu'une fois le rapport terminé et déposé à l'OPQ que la plupart des organismes préoccupés par l'éducation spécialisée ont été informés de la démarche. Aussitôt le rapport divulgué, en mars 2006, plusieurs de ces organismes ont réagi (voir la liste énumérée dans la bibliographie) pour défendre la profession et exprimer leur désaccord quant à l'exclusion des éducateurs(trices) spécialisés(es) de la modernisation de la pratique en santé mentale et en relations humaines. Ils ont également dénoncé le fait que plusieurs actes professionnels exercés actuellement par ces derniers(ères) ont été réservés à d'autres professionnels.

Il est étonnant que le comité d'experts ne se soit pas penché sur la situation des 18 000 éducateurs(trices) spécialisés(es) œuvrant au sein des établissements de la santé et des services sociaux, de l'éducation et du réseau communautaire, ni sur la formation que ces derniers(ères) détiennent. En 2001, le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports du Québec (MELS)⁵ a révisé le programme d'études de ces derniers(ères) afin de s'assurer qu'il corresponde aux besoins des milieux d'intervention et aux nombreuses tâches qu'ils(elles) effectuent. Le MELS a alors présenté un énoncé de 26 compétences associées aux techniques de l'éducation spécialisée (voir l'annexe 2). Certaines de ces compétences risquent aujourd'hui de devenir inutiles puisque, avec la réforme actuelle, elles seraient sollicitées via des actes professionnels désormais réservés à d'autres intervenants.

Pour aboutir à cette révision de leur programme d'études, des consultations avaient été préalablement effectuées auprès des éducateurs(trices) spécialisés(es) par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) qui avait analysé leur travail afin de revoir leur programme d'études⁶.

³ *Rapport du groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines. Une vision renouvelée du système professionnel en santé et relations humaines.* Novembre 2001.

⁴ *Rapport du Comité d'experts sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations d'aide. Partageons nos compétences,* novembre 2005 (En ligne) opq.gouv.qc.ca/index.php.

⁵ Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports. *Techniques d'éducation spécialisée.* 2004. (En ligne), mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/cahiers/program/351A0.asp.

⁶ Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports. *Techniques d'éducation spécialisée/Rapport d'analyse de la situation de travail* (Janvier 1999) <http://www.inforoutefpt.org/>.

En tout, quatorze spécialistes de la profession (comme les qualifiait le MEQ) provenant de différents milieux d'intervention et de diverses régions du Québec ont dressé un portrait réaliste de la profession. Cet exemple démontre bien qu'une consultation sérieuse, auprès des intervenants(es) concernés(es), aurait non seulement pu être faite par le comité d'experts, mais aurait certainement pu éclairer leur réflexion.

Acte réservé et pénurie

Alors que le MELS continue de demander que la formation des éducateurs(trices) spécialisés(es) soit enrichie pour mieux les outiller face à leurs nombreuses tâches, le comité d'experts recommande plutôt que certains des actes professionnels qu'ils(elles) exercent actuellement soient réservés à d'autres groupes de professionnels, membres d'un ordre et, pour la plupart, en situation de pénurie d'effectif. Concrètement, cela signifie que le nombre d'actes que les éducateurs(trices) spécialisés(es) seraient en mesure de pratiquer pourrait être sensiblement réduit. N'est-ce pas là un non-sens ? La révision du programme d'études et l'introduction d'un nouvel énoncé de compétence visaient pourtant à alléger la charge de travail des autres groupes de professionnels en situation de pénurie.

En novembre 2005, ce comité dépose à l'OPOQ le rapport *Partageons nos compétences - Modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations d'aide*⁷. Ce rapport propose, entre autres, une actualisation des champs d'exercice et des actes professionnels réservés aux intervenants des diverses professions œuvrant dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Même si les membres du comité d'experts reconnaissent «qu'il existe une certaine similarité quant aux activités exercées, d'une part par les techniciens en éducation spécialisée et les psychoéducateurs»⁸ ceux-ci «ne croient pas opportun de recommander l'intégration des techniciens en éducation spécialisée au système professionnel»⁹. Ils justifient cette affirmation par le fait que ces inter-

venants «sont nombreux, et qu'ils œuvrent dans des milieux variés»¹⁰ et «qu'ils sont mis à contribution de façon très différente dans une grande diversité de contextes»¹¹, ce qui complique considérablement l'identification d'un domaine d'exercice qui leur est propre. Puisqu'ils suggèrent que certains actes exercés actuellement par les éducateurs(trices) spécialisés(es) soient réservés à d'autres professionnel(les), ils précisent «qu'au besoin, des mesures transitoires doivent être utilisées pour permettre au technicien en éducation spécialisée de continuer à exercer les activités réservées qu'ils exerçaient au moment de l'entrée en vigueur des dispositions législatives, ceci afin d'éviter une rupture de services»¹². Toutefois, le rapport ne fournit aucune précision sur les mesures transitoires à mettre en application.

Donc, si ces recommandations sont retenues dans la loi qui encadrera la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines, les éducateurs(trices) spécialisés(es) qui exercent actuellement des activités en voie d'être réservées pourraient continuer à le faire. Par contre, les autres éducatrices spécialisées, entre autres, les nouvelles cohortes de diplômés(es), ne pourraient pas pratiquer ces actes réservés. Éventuellement, ils(elles) pourraient donc être remplacés(es) par d'autres professionnels(les), membres d'un ordre professionnel, et autorisés(es) par la loi à pratiquer ces actes.

Les éducateurs(trices) deviendront-ils(elles) « exécutants(es) » ?

Tous sont d'avis que ces nouvelles dispositions ne devraient pas entraîner la disparition de la profession d'éducateurs(trices) spécialisés(es). Toutefois, il est clair que bon nombre des tâches reliées à l'analyse et à la planification des interventions seront désormais assumées par d'autres professionnels(les). Les éducatrices spécialisées agiraient alors davantage comme « exécutants(es) ».

L'OPOQ examine actuellement les recommandations

⁷ Rapport du Comité d'experts sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations d'aide. *Partageons nos compétences*, Nov. 2005 (En ligne), opq.gouv.qc.ca/index.php.

⁸ Idem, p. 84

⁹ Idem, p. 84

¹⁰ Idem, p. 84

¹¹ Idem, p. 84

¹² Idem, p. 84

du rapport Trudeau ainsi que les réactions formulées par divers organismes face à celui-ci. Elle s'apprête à rédiger un projet de loi qu'elle remettra au ministre de la Justice, probablement d'ici le printemps 2007. La commission parlementaire qui sera chargée de l'étudier consultera possiblement les intervenants(es) concernés(es) en raison des enjeux que soulève la révision des champs d'exercice en santé mentale et relations humaines.

Agir pour obtenir une loi appropriée

La Coalition québécoise des professionnels(les) de l'éducation spécialisée a été créée pour assurer la reconnaissance de la pratique de l'éducation spécialisée, notamment devant l'O PQ et les législateurs chargés de rédiger cette loi. Elle estime qu'il est essentiel de joindre les personnes concernées par ce processus. Pour préserver et assurer le développement du champ d'exercice des éducateurs(trices) spécialisés(es), et ce, dans l'inté-

rêt de leur clientèle, il est essentiel que la Coalition regroupe le plus grand nombre d'éducateurs(trices) spécialisés(es) et de partenaires intéressés.

Les organismes qui désirent se joindre à la Coalition sont invités à communiquer, par courriel, avec:

Luc Bellemare
(bellemare.luc@sympatico.ca)

ou

Claire Lalancette
(clalancette.hhl@ssss.gouv.qc.ca)

ou encore, par la poste au :

APEESQ

G7345

2601, rue de la Canardière

Beauport (Qc)

G1J 2G3

Merci de votre collaboration!

Organismes gouvernementaux



Rapport du Comité d'experts sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations d'aide. Partageons nos compétences. Sommaire. Déc. 2005 (En ligne), www.opq.gouv.qc.ca/index.php

Direction générale des programmes et du développement du ministère de l'Éducation. Programme d'études techniques d'éducation spécialisée, version 2004 / PP 73-135 : (Formation spécifique /Détail des énoncés et énoncé de compétences pour chacun des cours offerts).

Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports. Techniques d'éducation spécialisée/Rapport d'analyse de la situation de travail, Janvier 1999, p.1. <http://www.inforoutefpt.org/>

Énoncé et éléments des compétences de la formation en TES (Extrait du Programme TES/351-A0/M.E.O.)

Hôpital Louis-H. Lafontaine. Lettre du directeur général, André Lemieux au ministre de la Justice, Yvon Marcoux, sur la position de l'établissement; 21 avril 2006.

Organismes associatifs ayant réagi au rapport Trudeau

Association des Centres Jeunesse du Québec. Commentaires sur le document de l'Office des professions «Modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations d'aide» (Rapport Trudeau) Avril 2006 p.2-5; 8(En ligne), acjq.qc.ca

Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec. Avis présenté sur le rapport du Comité d'experts sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations d'aide. Avril 2006. p. 12-13; 17; 25 (En ligne), aerdpq.org

Association québécoise des éducatrices et édu-

cateurs en santé mentale Réactions au Rapport Trudeau. (En ligne)Avril 2006 www.aqeesm.org

Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux. Commentaires de l'AQESSS sur le rapport du comité d'experts sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines Partageons nos compétences. Avril 2006. p8; 9 (En ligne), aqesss.qc.ca

Association professionnelle des éducatrices et éducateurs spécialisés du Québec (APEESQ) Avis, Apeesq.org. Avril 2006

Fédération des cégeps. Avis de la Fédération sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations d'aide. Avril 2006. p.2; 3

Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec. Avis présenté à l'Office des professions sur le Rapport portant sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations d'aide, Avril 2006, (En ligne), fcsq.qc.ca

Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI). Commentaires et recommandations déposés à l'Office des professions du Québec, Avril 2006, (En ligne), www.fqcrdi.qc.ca

Organisations syndicales

Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS). Avis déposé à l'Office des professions du Québec en réaction au rapport sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations d'aide. Avril 2006 (En ligne), www.apsq.com

Fédération de la santé et des services sociaux-CSN. Avis sur le rapport du comité d'experts sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations d'aide. Avril 2006. p2-3; 8

¹³ La plupart de ces documents sont disponibles pour consultation sur le site de la Coalition

Annexe 1

Membres du groupe travail de la Coalition québécoise des professionnelles de l'éducation spécialisée sur le rapport Trudeau

Monsieur Luc Bellemare, éducateur spécialisé
Président de l'Association professionnelle des éducatrices et éducateurs spécialisés du Québec (APEESQ)

Madame Hélène Brazeau, professeur
Cégep de l'Outaouais

Madame Jacqueline Burck, éducatrice spécialisée
Hôpital Douglas

Madame Martine Cinq-Mars, professeur
Cégep Marie-Victorin

Madame Édith Demers, conseillère et coordonnatrice PMO
et organisation du travail
APTS

Monsieur Camille Dubuc, professeur
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Madame Claire Lalancette, éducatrice spécialisée
Vice-présidente de l'Association québécoise des éducatrices et éducateurs en santé mentale (AQEESM)

Madame Caroline Letarte Simoneau, éducatrice spécialisée
Directrice au conseil d'administration de l'APTS et répondante professionnelle du secteur psychosocial

Monsieur Daniel Longtin, éducateur spécialisé
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Monsieur Michel Massé, agent d'intégration, éduc. spécialisé
Regroupement provincial des éducateurs spécialisés en intégration au travail du Québec (CRDI)

Madame Danielle Morin, professeur
Cégep de Sherbrooke

Madame Danielle Paquin, professeur
Cégep Marie-Victorin

Monsieur Camille Parent, éducateur spécialisé
Institut de réadaptation en déficience physique de Québec

Madame Nicole Poisson, éducatrice spécialisée
Centre jeunesse de l'Estrie

Monsieur Sylvain Ratel, éducateur spécialisé
Président de l'Association québécoise des éducatrices et éducateurs en santé mentale (AQEESM)

Madame Francine Richer, éducatrice spécialisée
Centre jeunesse de l'Estrie

Madame Hélène Rodrigue, professeur éducation spécialisée
Cégep de Jonquière

Madame France St-Amour, professeur
FNEEQ

Madame Luce Vincelette, professeur
Cégep Marie-Victorin

Annexe 2

Liste des compétences en techniques d'éducation spécialisée

1. Analyser la fonction de travail de technicienne et technicien en éducation spécialisée.
2. Rechercher des ressources et des services dans la communauté.
3. Communiquer avec la clientèle et au sein d'une équipe de travail.
4. Examiner des problématiques d'adaptation biopsychosociale.
5. Relever des renseignements relatifs aux comportements d'une personne.
6. Élaborer des activités de développement et des outils cliniques.
7. Évaluer la capacité de soutien du milieu de vie de la personne.
8. Porter assistance à une personne ayant besoin de soins.
9. Associer des approches, des objectifs et des techniques d'intervention à des problématiques d'adaptation.
10. Adopter une conduite professionnelle conforme à l'éthique de la profession.
11. Établir une relation d'aide.
12. Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de personnes présentant une déficience intellectuelle.
13. Effectuer des interventions auprès des jeunes présentant des difficultés sur le plan des apprentissages scolaires et du langage.
14. Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès de personnes présentant une déficience et des déficits physiques et neurologiques.
15. Animer des groupes de clientèles et des équipes de travail.
16. Effectuer des interventions auprès de personnes âgées en perte d'autonomie.
17. Effectuer des interventions d'adaptation et de réadaptation auprès des jeunes présentant des difficultés d'adaptation.
18. Protéger son intégrité personnelle.
19. Analyser les relations entre des phénomènes sociaux et des problématiques d'adaptation.
20. Effectuer des interventions de réadaptation auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale et de toxicomanie.
21. Effectuer des interventions auprès de personnes vivant l'exclusion sociale et des problématiques de violence.
22. Élaborer un plan d'intervention.
23. Interagir avec des clientèles appartenant à différentes communautés culturelles et ethniques.
24. Effectuer des interventions auprès de personnes en processus de réinsertion sociale ou socioprofessionnelle.
25. Effectuer des interventions auprès de personnes en situation de crise.
26. Concevoir et exécuter un projet intégré d'intervention.

Regard sur l'avenir de l'**éducation spécialisée**
en réaction au rapport Trudeau
sur la modernisation de la pratique professionnelle
en **santé mentale** et en **relations humaines**

Coalition québécoise des professionnels(les) de l'**éducation spécialisée**

Décembre 2006

La Coalition compte sur l'appui des associations suivantes :



www.aqeesm.org

Association québécoise
des **éducatrices** et **éducateurs**
en **santé mentale**

*Partager notre quotidien
pour bâtir l'avenir*

APEESQ

Association Professionnelle des **Éducatrices**
et **Éducateurs Spécialisés** du Québec

lucbellemare@apeesq.org